

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret\\_Registre de copies de lettres envoyées\\_FAM](#)  
1999-09-55ItemMarie Moret à madame veuve Laporte, 15 octobre 1894

## Marie Moret à madame veuve Laporte, 15 octobre 1894

**Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

**Collection Correspondant.e.s**

[Dequenue, François \(1833-1915\)](#) est cité(e) dans cette lettre  
[Pascaly, Charles-Jules \(1849-1914\)](#) est cité(e) dans cette lettre  
[Roger et Laporte](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[15 octobre 1894](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Roger et Laporte](#)

Lieu de destination7, ruelle des Saintes-Maries, Nîmes (Gard)

### Description

RésuméAccuse réception de l'exemplaire du *Devoir* et envoie les 45 pages de compte-rendu de l'assemblée générale de la Société du Famelistère, à placer dans le nouveau numéro du journal. Sur la composition du numéro et la mise à disposition de tirés à part du compte-rendu de l'assemblée générale pour Dequenue et Cie.

## Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Personnes citées

- [Dequenne, François \(1833-1915\)](#)
- [Pascaly, Charles-Jules \(1849-1914\)](#)

Œuvres citées« Association du Familistère. Assemblée générale ordinaire du 7 octobre 1894 », *Le Devoir*, t. 18, 1894, p. 641-672. [En ligne : <http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?P1132.18/644/100/774/0/0>, consulté le 10 septembre 2021].

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomDequenne, François (1833-1915)

GenreHomme

Pays d'origine

- Belgique
- France

ActivitéIndustrie (grande)

BiographieIndustriel belge et français né en 1833 à Tournai (Belgique) et décédé en 1915 à Moy-de-l'Aisne (Aisne). François Dequenne épouse le 12 avril 1859, à Origny Sainte-Benoîte, Rose Esther Allart (1839 - ) avec laquelle il a deux enfants : Charles (1867-1922) et Marie (1869-). François Dequenne est directeur à l'usine de Guise dans les années 1860. Des dissensions au sein de la manufacture le poussent à quitter le Familistère avant de solliciter Godin pour un nouvel emploi en 1871. Il est directeur des constructions puis de la fabrication de l'usine de Guise. Dequenne fait partie des six premiers associés de l'Association coopérative du capital et du travail le 13 août 1880. À la mort de Godin en janvier 1888, il est nommé gérant désigné pour assister Marie Moret, élue administratrice-gérante. Il succède à la veuve du fondateur en juillet 1888 et occupe la fonction jusqu'à sa retraite en 1897. Il obtient la nationalité française en 1889. La gérance de François Dequenne, très active sur le plan industriel, débute avec l'achèvement des constructions du Familistère de Laeken-les-Bruxelles. Son gendre Louis-Victor Colin lui succède à la gérance de la Société du Familistère.

---

NomPascaly, Charles-Jules (1849-1914)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Presse
- Syndicalisme

BiographieJournaliste français né en 1849 à Uzès (Gard) et décédé en 1914 à Paris. Fils d'un cordonnier d'Uzès, Jules Pascaly débute en journalisme en 1879 en tant que rédacteur à l'agence Havas à Paris. À partir de 1882, il est rédacteur et journaliste parlementaire pour *La France* (Paris, 1862-1937), le *Petit Provençal*

(Marseille, 1880-1944) ou *Le Petit Méridional* (Montpellier, 1876-1944). Ami du coopérateur Auguste Fabre, Jules Pascaly, est sur la recommandation de ce dernier, employé au Familistère en 1879. « C'est le premier homme au cœur droit et vraiment sympathique aux idées d'association qui me soit encore venu. », écrit Jean-Baptiste André Godin à Auguste Fabre le 21 décembre 1879. À partir de 1880, il rédige des articles pour le journal du Familistère, *Le Devoir*. Il exerce la fonction de secrétaire quand Godin le proclame associé de l'Association coopérative du capital et du travail le 12 septembre 1880. En 1888, il devient rédacteur en chef du *Devoir*. C'est un proche d'Auguste Fabre et de Marie Moret. Pascaly travaille pour *Le Devoir* tout en étant journaliste parlementaire à Paris. Il vit avec Amélia Degret (1856-1902), avec laquelle il a un fils, Michel Pierre Charles Pascaly (1886-1966), et une fille, Louise. Jules Pascaly se marie avec Amélia Degret en 1896. Pascaly est vice-président de l'Association syndicale et professionnelle des journalistes parlementaires. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1906. Marie Moret utilise le surnom "Mich" pour désigner Jules Pascaly dans la correspondance qu'elle lui adresse.

---

Nom Roger et Laporte

Genre Non pertinent

Pays d'origine France

Activité Imprimerie

Biographie Imprimeur établi à Nîmes (Gard) dans la seconde moitié du XIXe siècle. En 1894, la raison sociale de l'imprimerie devient Veuve Laporte.

## Informations sur le document source

Cote Inv. n° 1999-09-55

Collation 2 p. (185r, 186v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Familistère de Guise

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---



Guise Familistère  
11 octobre 1894

Madame M<sup>me</sup> Leprieux,

Je vous confirme ma lettre du 20.

J'ai reçu l'exemplaire du  
"Devoir" et vous remercie.

— Par ce même courrier, sous  
pli recommandé, je vous  
adresse les pages manuscrites  
composant le Compte rendu  
de l'assemblée générale  
annuelle de la Société de  
Familistère.

C'est par ce document  
que commencera le prochain  
numéro du "Devoir" à mettre  
en composition.

Comme tous les ans, nous  
voudrions bien m'en envoyer  
une double épreuve. Inutile  
d'adresser une épreuve à  
M. Pascal. C'est ici  
même, dans les bureaux,  
que la double révision  
se fait.

Disposer le travail  
comme nous l'avons fait  
les années précédentes ;  
faire que l'actif et le passif  
du bilan se présentent  
ensemble au lecteur ;  
en un mot prendre pour  
modèle des caractères à  
employer dans les sous-  
titres de la disposition  
générale, notre propre  
travail de l'an passé.  
Nous nous obligerez  
en activant la compo-



tion de ce document et  
en m'envoyant la  
double épreuve que je  
vous demande, afin  
que le contrôle se passe  
sans hâte, à tête reposée,

Comme précédem-  
ment, je mets la com-  
position faite pour  
le devoir à la dispo-  
sition de Messieurs  
de Quenneville et ce, qui  
très probablement vous  
demanderont à nouveau  
un tirage à part de  
ce compte-rendu.

Agitée, je vous prie,  
Madame, l'assurance

De toute ma consi-  
dération

Marie Godin